

Le 28 février 2024

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2024-069

Politique de la Ville

Médiation santé dans les Quartiers
Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)

Demande de subvention à l'Agence
Régionale de la Santé Auvergne
Rhône-Alpes (ARS AURA) pour le
financement du poste de médiateur-santé
dans les QPV

Année 2024

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	06 MARS 2024
Publié	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence obligatoire « Politique de la ville » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour solliciter toute subvention avec le plan de financement du projet et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants ;

Considérant que dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement au titre du fonds d'intervention régionale 2019-2022, l'Agence Régionale de la Santé Auvergne Rhône-Alpes (ARS AURA) participe au financement du poste de médiateur santé dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) ;

Considérant que l'ARS AURA a souhaité proroger jusqu'au 31 décembre 2023 la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2019-2022 ;

Considérant que l'ARS AURA souhaite, en 2024, intervenir dans le cadre de l'enveloppe budgétaire du fonds d'intervention régionale dédiée aux projets de promotion et de prévention de la santé ;

Considérant que le médiateur-santé participe à la réduction des inégalités de santé du territoire, développe une présence active de proximité auprès des habitants QPV du Parc, de Bourgogne et St Clair afin de rencontrer ceux qui ont renoncé à leurs droits de santé et leur apporter des réponses adaptées ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel pour l'année 2024 est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant	Origine	Montant	%
Poste médiateur santé	48 710 €	ARS AURA Subvention	36 000 €	73%
Autres	10 €	Participation Roannais Agglomération	12 720 €	27%
TOTAL	48 720 €	TOTAL	48 720 €	100%

DECIDE

- De solliciter une subvention à l'Agence Régionale de la Santé Auvergne Rhône-Alpes (ARS AURA), d'un montant de 36 000 €, pour le financement du poste de médiateur-santé dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), au titre de l'année 2024.

Par délégation du Conseil communautaire,



Le Président,
Yves NICOLIN,
Maire de Roanne